



## PROGRAMME DE GESTION DES CARNIVORES DOMESTIQUES À LA MARTINIQUE



COMPTE-RENDU DE MISSION  
A LA REUNION

NOVEMBRE 2009



## MOTIFS

### PARTAGE D'EXPERIENCE ENTRE LA REUNION ET LA MARTINIQUE

Sur le territoire français, seule la Réunion partage avec la Martinique :

- 🐾 une problématique importante liée à la surpopulation d'animaux de compagnie
- 🐾 une mise en oeuvre bien structurée des solutions

#### ***Capture des carnivores***

L'organisation des captures repose majoritairement à la Martinique sur un seul opérateur privé. Il est utile d'étudier d'autres types d'organisation.

#### ***Etude des coûts***

Une approche comparative des coûts est nécessaire pour mieux voir où nous nous situons.

#### ***Contribution à l'appréciation générale des actions conduites à la Martinique***

#### ***Recherche commune de solutions pour régler durablement le problème***



## ORGANISATION

### PERSONNES MISSIONNEES

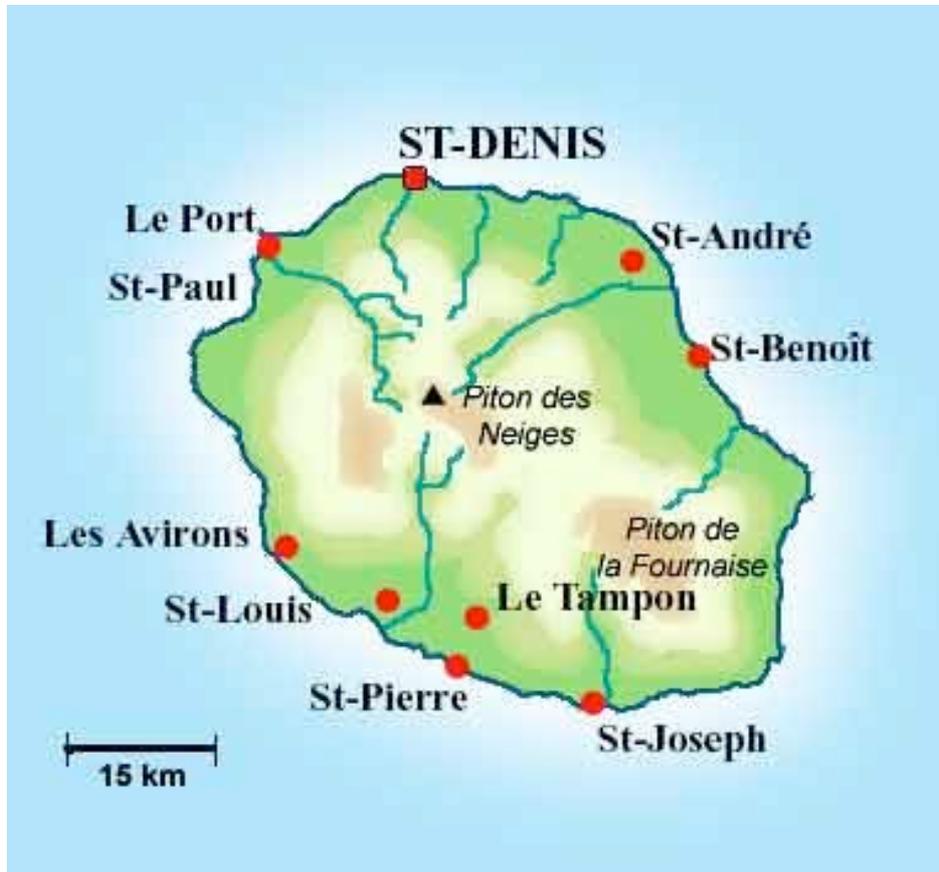
Claude MARIE-LOUISE - *Président de l'AGPAM*

Françoise ROSE-ROSETTE - *Chef de projet*

NOVEMBRE 2009



## DÉROULEMENT DE LA MISSION



COMMUNES VISITEES	INTERCOMMUNALITES
Saint Benoît	CIREST
Saint-André	CIREST
Saint-Denis	CINOR
Le Tampon	CIVIS
Saint-Pierre	CCSUD

NOVEMBRE 2009



## INSTANCES, LIEUX ET PERSONNALITES VISITES

### **Direction des Services Vétérinaires**

C'est la DSV Réunion qui a organisé cette mission

Arnaud MARTRENCAR - *Directeur*

Pierre MAIGRAT - *DSV Saint-Denis*

Patrick GARCIA - *DSV Sud*

### **Centre régional de documentation pédagogique CRDP**

M. VIAL - *Responsable du département des Editions*

### **Intercommunalités**

CIREST / Fourrière de Saint-André

Mme ARCHAMBAUD - *Directrice du service environnement de la CIREST*

M. IMACH - *Technicien*

*Compétences de la CIREST - Extrait des statuts*

*Autres compétences de la communauté :*

*Lutte contre la divagation des animaux comprenant notamment construction et gestion de fourrière-refuge, capture des animaux errants ainsi que toute mesure d'accompagnement et de prévention.*



CINOR / Fourrière de la Jamaïque - St Denis

M. BOTTARD

CCSUD / Fourrière du Tampon

M. Paulet PAYET - *1er adjoint du Tampon - Vice président de l'IC.*

M. Eddy TURBY - *Directeur.*

CIVIS

M. Max BENARD - *Vice Président de la CIVIS - Délégué à l'Environnement.*

M. Jérôme TOARD - *Directeur du service Environnement.*



## INSTANCES, LIEUX ET PERSONNALITES VISITES

### **Vétérinaires praticiens**

GEVEC (Groupe d'Etude Vétérinaire contre l'Errance des Carnivores)

Docteur Olivier COZETTE *président du GEVEC*

Philippe CARRON - *Vétérinaire de la SPA Sud*

Docteur KOCH SANCHEZ - *Vétérinaire de la fourrière du Tampon*

Le GEVEC (Groupe d'Etude Vétérinaire contre l'Errance des Carnivores) a élaboré un rapport sur la problématique des carnivores, rapport dont les conclusions ont été globalement confirmées par l'AFIRAC (Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie)

### **Protection animale**

M. CHEVALLIER - *Trésorier de la SPA*

Arielle MOREAU - *Avocate - Membre de SOS animaux*

Arielle MOREAU travaille avec Fondation Brigitte Bardot. Elle souligne l'importance du volet éducatif et aussi du volet répressif

>>> Proposition d'Arielle MOREAU : impliquer davantage le parquet.

### **Conseil général**

Monica GOVINDIN - *Conseillère générale*

### **Conseil régional**

Philippe BERNE - *Conseiller régional*



## COUT POUR LES POUVOIRS PUBLICS, DE LA GESTION DES POPULATIONS DE CARNIVORES DOMESTIQUES A LA REUNION

Chiffres annoncés dans la presse par la direction des services vétérinaires pour la capture et le fonctionnement des fourrières

INTERCOMMUNALITES	COUT ANNUEL	
TCO	1 360 000 euros	
CINOR	447 200 euros	
CCSUD	141 000 euros	
CIREST	296 000 euros	
TOTAL	2 244 200 euros	
<b>Soit</b>	<b>2,8 euros/hab.</b>	<b>Pour mémoire à la Martinique : 1,22 euros/hab.</b>



## **SUITE DE LA MISSION : PERSPECTIVES POUR LA MARTINIQUE**

### COURT TERME

#### **Compétence communautaire**

Nécessité et urgence de clarifier le paysage administratif par une déclaration d'intérêt communautaire de chaque intercommunalité

#### **Formation**

Nécessité de former des agents (polices municipales, agents de l'environnement...) au sein des collectivités afin de mieux sensibiliser les administrées aux problèmes liés aux carnivores

Une formation basée sur les mêmes axes et les mêmes supports pourrait être mise en place au niveau des 4 DOM

#### **Captures**

A la Martinique, il est nécessaire en s'inspirant de l'expérience de la Réunion, d'envisager une répartition différente, des efforts de capture.



### MOYEN TERME

**Un colloque interdom à la Martinique « l'animal dans le monde moderne »** (dénomination provisoire) afin de mieux :

- 🐾 rappeler les problématiques communes
- 🐾 contribuer à renforcer l'organisation des actions dans certains DOM
- 🐾 réaliser un saut qualitatif visant, pour les deux départements disposant d'une organisation stable, à inscrire la gestion des carnivores dans une démarche sociétale de développement durable.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

- ❧ Les grands axes des actions conduites à la Martinique (captures, gestion des fourrières et des refuges, aide aux stérilisations et identifications, sensibilisation) sont en exacte concordance avec celles conduites à la Réunion.
- ❧ La pertinence et l'efficacité des actions à la Martinique sont très réelles. Cependant, cette efficacité demeure fragile car non reconnue à ce jour, malgré les demandes réitérées de l'AGPAM, que l'ensemble des intercommunalités déclare de compétence communautaire la gestion des fourrières.
- ❧ Il est souhaitable, afin de renforcer la prise en compte le plus en amont possible du rapport « homme carnivores domestiques », de développer réflexions et actions conjuguées entre la Réunion et la Martinique et plus largement entre l'ensemble de DOM.





**Programme de gestion des carnivores à la Réunion et à la Martinique**  
Mission Réunion – novembre 2009      Tableau comparatif



	RÉUNION	MARTINIQUE
<b>LES EXISTANT</b>		
Animaux gérés/an	10 000 animaux - Soit 1 chien ou chat géré / 80 habitants.	4 200 animaux - Soit 1 chien ou chat géré / 95 habitants.
Emplois directs	30 emplois - Soit 1 emploi pour 26 000 habitants.	7 emplois soit 1 emploi pour 57 000 habitants.
Équipements	5 fourrières intercommunales, 1 par IC*, 1 fourrière en ruine de chantier.	2 pôles animaliers (fourrières + refuges), Équipements permettant de recevoir confortablement du public.
Coût annuel pour les collectivités	2 244 000 € <b>Soit 2,8 € / habitant</b>	490 000 € financements nécessaires mais non obtenus <b>Soit 1,22 € / habitant</b>
<b>LES FRAGILITÉS</b>		
Organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fractionnement des politiques, du fait de la prise en compte par chaque IC.</li> <li>▪ Multiplicité des associations de protection des animaux et antagonisme entre elles. D'où déperdition d'efficacité et de moyens financiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Efficacité liée à l'implication personnelle de quelques individus (présidents et administrateurs de la SPAM et de l'AGPAM notamment) et susceptible de disparaître avec ces personnes.</li> </ul>
Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une partie des actions est dévolue à des entreprises extérieures (métropolitaines parfois) pour des missions qui requièrent un engagement personnel fort de chaque intervenant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance de reconnaissance du travail effectué pouvant générer un désengagement des personnes de bonne volonté.</li> </ul>
Financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coût relativement élevé des actions</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mise en danger des actions du fait de l'accès irrégulier et tardif des financements de la part de certaines IC</b></li> </ul>
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Grande difficulté à capturer certains animaux car téléanesthésie interdite aux captureurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Captures dépendant majoritairement d'une seule personne.</li> </ul>
<b>LES ATOUTS</b>		
Organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déclaration d'intérêt communautaire par chacune des intercommunalités.</li> <li>▪ Engagement régulier, effectif et important, de l'ensemble des collectivités concernées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'existence d'une instance fédératrice l'AGPAM, avec un unique chef de projet, met en capacité de conduire une politique globale et concertée pour toute la Martinique.</li> <li>▪ Existence de pôles animaliers regroupant les fourrières refuges.</li> <li>▪ Existence d'un pôle animalier regroupant deux IC.</li> </ul>
Humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Travail réalisé, reconnu très clairement et apprécié par tous</b></li> <li>▪ Création d'emplois réellement utiles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mise en cohérence des efforts</b></li> </ul>
Financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès sécurisé aux financements nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût très contrôlé des actions lié à l'organisation centralisée.</li> </ul>
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombreux captureurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Possibilités d'intervenir par téléanesthésie.</li> </ul>
Équipements		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'équipements permettant de recevoir et de sensibiliser un large public.</li> </ul>

\*Intercommunalités





**POLE ANIMALIER DE LA MARTINIQUE**

Carrère - 97 232 Le Lamentin

Téléphone répondeur fax : 05 96 48 07 94

Email : f.rosersette@hotmail.fr

[WWW.lepoleanimalier-martinique.com](http://WWW.lepoleanimalier-martinique.com)



Société Protectrice des Animaux  
de la Martinique

*Les actions conduites par l'AGPAM  
sont réalisées en collaboration avec la SPA Martinique  
et financées par les trois intercommunalités et le Conseil régional*



NOVEMBRE 2009

